

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY  
ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACION MUNDIAL  
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ  
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. SCIT 2405  
06

Le 30 octobre 1998

Objet : documentation minimale du PCT – liste des périodiques

---

Madame,  
Monsieur,

./ D'après une lettre de l'Institut fédéral russe de la propriété industrielle (voir l'annexe I de la présente circulaire), l'*AT&T Technical Journal* a cessé d'être publié en mars 1996. Or, ce périodique figure, sous le numéro d'identification 022, dans la liste des périodiques de la documentation minimale du PCT qui a été établie en vertu de la règle 34.1.b)iii) du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets et a été publiée dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (voir les pages 4.2.1 à 4.2.52 de la mise à jour de novembre 1997) ainsi que dans le numéro spécial 48/1997 (daté du 6 novembre 1997) de la *Gazette du PCT*.

Comme indiqué également dans la lettre susmentionnée, le nouveau périodique *Bell Labs Technical Journal* a été compulsé par des examinateurs de l'Institut fédéral russe de la propriété industrielle, qui ont conclu que son incorporation dans la liste des périodiques de la documentation minimale du PCT était justifiée.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau international propose

1. de supprimer l'*AT&T Technical Journal* (numéro d'identification 022) dans la liste des périodiques;
2. d'insérer, dans l'appendice 1 de ladite liste, un renvoi à ce périodique supprimé;

/...

3. d'inscrire le *Bell Labs Technical Journal*, sous le numéro d'identification PCT 231, dans la liste des périodiques;

4. de charger l'Office russe des brevets et des marques (si celui-ci en est d'accord) de classer les articles du *Bell Labs Technical Journal* dans le cadre du projet JOPAL;

5. de répercuter les modifications dans l'index alphabétique (appendice 2 de la liste des périodiques) et dans les listes "*Distribution-of-Work*" de JOPAL.

./. Les propositions de modification sont indiquées dans l'annexe II de la présente circulaire.

Si, en réponse à la présente circulaire, les administrations chargées de la recherche internationale approuvent les propositions de modification de la liste des périodiques, la liste ainsi modifiée pourra entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Vous êtes invité(e) à faire parvenir vos observations au Bureau international avant le 20 novembre 1998. Vous pouvez aussi envoyer votre réponse, dans laquelle vous aurez indiqué le numéro de la présente circulaire, par courrier électronique à l'adresse suivante : [scit.mail@wipo.int](mailto:scit.mail@wipo.int).

Par ailleurs, vous voudrez bien noter que le Bureau international a procédé aux modifications relatives au périodique *Tetrahedron* (numéro d'identification PCT : 159), ainsi qu'il avait été convenu lors de la vingt et unième session du Comité exécutif de coordination du PCIPI.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Yo Takagi  
Directeur du Département des  
services d'information interoffices